

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE JURY

du concours de psychologue territorial de classe normale

- Session 2015 -

INTRODUCTION

Il s'agit du 4^e concours de psychologue territorial de classe normale organisé par le Centre de Gestion de la Vendée.

La session 2015 de ce concours a été organisée pour les départements de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, de la Sarthe, de la Mayenne, du Morbihan, du Finistère, des Côtes d'Armor, d'Ile et Vilaine, de la Manche, du Calvados, de l'Orne, de l'Eure, de la Seine-Maritime et de la Vendée.

Le nombre de postes ouverts a été fixé à 40.

MISSIONS D'UN PSYCHOLOGUE TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE

Les psychologues territoriaux exercent les fonctions, conçoivent les méthodes et mettent en oeuvre les moyens techniques correspondant à la qualification issue de la formation qu'ils ont reçue. A ce titre, ils étudient, au travers d'une démarche professionnelle propre, les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité.

Ils contribuent à la détermination, à l'indication et à la réalisation d'actions préventives et curatives et collaborent aux projets de service ou d'établissement des régions, des départements et des communes par la mise en oeuvre de leur démarche professionnelle propre, tant sur le plan individuel, familial qu'institutionnel, dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, de la protection maternelle et infantile et dans tout domaine à caractère social.

Ils entreprennent et suscitent tous travaux, recherches ou formations que nécessitent l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de leur action et participent à ces travaux, recherches ou formations. Ils peuvent collaborer à des actions de formation.

PROFIL DES CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR A LA SESSION 2015

333 femmes (94 %) et 20 hommes (6 %).

45.07 % des candidats ont entre 30 et 39 ans.

ADMISSIBILITÉ

★ L'épreuve consistait en :

- la **rédaction d'un rapport**, à partir d'un dossier portant sur une situation en relation avec les missions du cadre d'emplois concerné, et notamment la déontologie de la profession (durée : 3 H, coefficient 1).

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée sur 2 sites le 12/02/2015 : à LA CHAIZE LE VICOMTE et à BELLEVILLE SUR VIE.

Entre la session 2011 et celle de 2015, le nombre de postes ouverts au concours est resté constant et le nombre d'inscrits également.

Le seuil d'admissibilité (13.00/20) est cependant plus élevé en 2015 (+ 2.00 points).

★ Résultats de l'admissibilité :

Absents	141
Note la plus haute	18.00
Note la plus basse	3.13
Notes comprises entre 18.00 et 15.00	31
Notes comprises entre 15.00 et 13.00	49
Notes comprises entre 13.00 et 10.00	78
Notes comprises entre 10.00 et 5.00	49
Notes éliminatoires (< à 5.00)	5

80 admissibles sur 212 candidats présents à l'écrit (37.73 %).

ADMISSION

★ L'épreuve consistait en :

- un **entretien** avec le jury permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues au cadre d'emplois des psychologues (durée : 20 mn, coefficient 2).

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées du 19 au 21 mai 2015 au sein de la Maison des Communes.

BILAN 2015

Nbre de candidats admis à concourir	Nbre de candidats présents (épreuve écrite)	Seuil admissibilité	Nbre de candidats admissibles	Présents aux oraux	Nbre de postes ouverts	Seuil admission	Nbre de lauréats
353	212	13.00/20	80	79	40	13.83	40

Les 80 candidats admissibles ont été reçus par 2 groupes d'examineurs. Chaque jury était constitué de 3 personnes :

- 1 élu local,
- 1 fonctionnaire territorial,
- 1 personne qualifiée.

Afin de garantir un égal traitement de l'ensemble des candidats, le jury de ce concours a adopté la grille d'entretien suivante :

I- Motivation du candidat et aptitude à se présenter	5 points
II- Aptitude à exercer la profession de psychologue	10 points
III- Aptitude du candidat à communiquer	5 points

★ Résultats de l'admission :

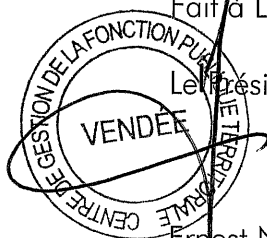
Absent	1
Note la plus haute	18.00
Note la plus basse	7.00
Notes comprises entre 18.00 et 13.00	44
Notes comprises entre 13.00 et 10.00	27
Notes inférieures à 10.00	8

COMPARAISON AVEC LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Session	Postes	Admis à concourir	Présents épreuve écrite	Taux d'absentéisme	Nbre d'admissibles et (seuil d'admissibilité)	Présents épreuve orale	Nbre d'admis et (seuil d'admission)
2003	12	207	137	33.82 %	44 (12.00)	42	12 (15.083)
2007	29	695	345	50.36 %	65 (13.75)	57	29 (14.00)
2011	45	362	208	42.54 %	75 (11.00)	75	45 (13.29)
2015	40	353	212	39.94 %	80 (13.00)	79	40 (13.83)

Fait à La Roche sur Yon, le 3 décembre 2015

Le Président du jury



Ernest NAVARRE